

République Française

\*\*\*

Alpes de Haute Provence

\*\*\*

Commune de BANON

Séance du vendredi 22 janvier 2016

Date de la convocation :  
15/01/2016

*L'an deux mille seize et le vingt deux janvier l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe  
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :  
15

Présents :  
12

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis  
BREMONT, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude  
CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cathie  
MAZZOLINI, Cyrille PRACHE, Eric ROBIN

Votants :  
14

Secrétaire de séance:  
Louis BREMONT

**Représentés :**

Monsieur Daniel DELORY par Monsieur Joanny BOUNOUS  
Madame Michèle MOUTTE par Monsieur Eric ROBIN

**Absents :**

Sandra CAMPIONE

DE 2016 001

**Objet: Modification des statuts du Syndicat D'Énergie 04**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 14 avril 2015. Cette modification prévoit l'intégration de la compétence relative à l'installation et à l'entretien des infrastructures de recharge électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Monsieur le Maire précise également que, conformément à la délibération prise par le comité syndical le 14 avril dernier, le Syndicat d'énergie a lancé une étude visant à dimensionner et à mettre en oeuvre un réseau départemental d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques. En effet, dans un département comme celui des Alpes-de-Haute-Provence, où l'initiative privée restera insuffisante, il appartient aux pouvoirs publics d'intervenir pour assurer un maillage satisfaisant du département et ne pas laisser nos territoires ruraux en marge de ces évolutions.

La modification des statuts permettra au syndicat de déployer le réseau dimensionné et proposé par l'étude en cours. Cette étude prévoit l'installation de 50 bornes de type accélérée (30 en 2016 et 20 en 2017) et 3 bornes rapides.

RF  
Digne-Les-Bains

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/01/2016  
004-210400180-20160122-DE\_2016\_001-DE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification adoptée par le comité syndical du SDE et visée à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique : « *Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables* ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que l'installation d'une borne est prévue dans les travaux d'aménagement de la place de la République.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification statutaire du SDE04 telle que présentée,
- **TRANSFÈRE** la compétence visée au SDE04.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

